

GUIDE

Conseil Municipal Jeunes À YERRES

2021/2022



Un Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal Jeunes fonctionne comme celui des adultes.

Il crée les conditions d'un apprentissage actif de la démocratie, et permet aux jeunes élus de soumettre leurs souhaits et leurs propositions aux adultes.

Les élus adultes de la Ville de Yerres, les parents et les enseignants sont là pour aider les jeunes élus dans leurs projets.

On appelle ça la démocratie :

- Tu peux être candidat.
- Tu peux faire ta propre campagne électorale au sein de ton établissement scolaire.
- Tu peux élire ton conseiller municipal.
- Tu peux faire des propositions.

Une fois élu, tu as ton mot à dire :

- Tu peux participer à la vie de ta rue, de ton quartier et de ta ville.
- Tu peux apprendre les règles à appliquer, les droits et les devoirs à remplir pour administrer une ville.
- Tu peux connaître les possibilités économiques et matérielles disponibles pour réaliser les projets du Conseil Municipal Jeunes.

Édito



Chers élèves,

Cette nouvelle année scolaire, celle de votre CM2, marque la dernière année en élémentaire. C'est aussi l'année où vous allez pouvoir faire partie du Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Les élections auront lieu dans toutes les écoles de Yerres le **12** octobre.

Créé en 1997, le CMJ se compose de 35 conseillers, élus pour un mandat d'un an. Ses 35 élèves ont pour mission de s'investir tout au long de l'année dans la vie de la commune.

Le CMJ fonctionne comme un véritable Conseil Municipal. Il est un lieu de découverte et de citoyenneté, où l'on prend des décisions, où l'on défend des projets en lien avec la jeunesse, l'environnement, le sport, la culture ou tout autre sujet qu'il vous tiendra à cœur de porter.

Comme les Conseillers Municipaux adultes représentent les habitants de Yerres, vous représenterez les enfants de la Ville, en vous réunissant tout au long de l'année pour soumettre de nouveaux projets.

Les Conseillers Municipaux Jeunes participent également aux manifestations organisées par la Ville : cérémonies, vœux du maire, inaugurations, etc. Des sorties sont également au programme de cette année passionnante.

Le **12** octobre prochain, initiez-vous à la vie citoyenne, en votant ou en devenant porte-parole de vos camarades !

Olivier Clodong
Maire de Yerres
Conseiller départemental
de l'Essonne

Fabrice Gauduffe
Adjoint au Maire chargé
de la Démocratie locale,
du Jumelage et du
Conseil Municipal Jeunes

COMMENT SE PASSENT LES ÉLECTIONS ?

Des élections vont prochainement être organisées. Voter est à la fois simple et important : c'est un devoir de citoyen. Il suffira de te rendre dans le bureau de vote installé dans ton école. Tous les enfants peuvent assister au déroulement des élections*.

Quand faudra-t-il voter ?

Le scrutin se déroulera le **mardi 12 octobre 2021**, après une campagne électorale de deux semaines au sein de chaque établissement, pour l'ensemble des CM2 scolarisés sur Yerres et dans les établissements privés et publics des communes voisines pour les enfants yerrois.

Les membres du CMJ seront élus parmi les classes de CM2, pour un mandat d'un an.

Qui va voter ?

Tous les enfants yerrois scolarisés en CM2, dont les parents auront signé l'autorisation remise par l'école. Sans retour de cette autorisation, l'accord des parents sera considéré comme tacite. Une carte d'électeur sera délivrée aux élèves.

Comment ?

Tu déposeras le bulletin de vote préalablement rectifié (voir "Élection, mode d'emploi") dans une urne. Le soir du vote, les élèves de CM2 dépouilleront le contenu des urnes, en public*.

Le vendredi 15 octobre 2021, les résultats seront affichés aux portes des écoles et à l'Hôtel de Ville.

Ensuite, les résultats officiels seront proclamés le mercredi 20 octobre 2021, à 14h30, à la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, dans le cadre de la première réunion du nouveau CMJ. Les écharpes tricolores seront remises à cette occasion.

Pour qui voter ?

Tu choisiras tout seul celui des candidats de ton école qui te paraîtra être le meilleur pour te représenter au CMJ.

Qui peut être candidat ?

Tous les enfants yerrois qui, comme toi, sont scolarisés en CM2. Il faut que le candidat ait envie de représenter ses camarades et de participer aux actions du CMJ. Toi, si tu le désires...

Comment être candidat ?

Il te suffit de compléter l'acte de candidature qui est joint à l'autorisation parentale avant le jeudi 23 septembre 2021, dernier délai. Ensuite, tu le rends à ton chef d'établissement qui le remettra directement en mairie.

Comment se passe la campagne ?

Une fois candidat, tu pourras t'adresser à ton chef d'établissement qui te remettra une affiche. Dessus, tu placeras ta photo et écriras ton programme. Fort de cette affiche, tu pourras faire campagne au sein de ton établissement, du lundi 27 septembre au lundi 11 octobre 2021.

Pour combien de temps est-on élu ?

Les membres du CMJ sont élus pour un an.



LES ÉLECTIONS MODE D'EMPLOI

Élections, le Jour J !

Dans chaque école, un bureau de vote est installé. Il comprend :

- une table sur laquelle sont posés les bulletins de vote et les enveloppes,
- un isoiloir qui permet de choisir tranquillement, et en secret, son bulletin,
- une urne pour recueillir les bulletins de vote.

Le bureau est composé :

- d'un président,
- de deux assesseurs,
- d'un instituteur.

À toi de jouer !

Pour voter, pense à prendre la carte d'électeur que la mairie t'aura envoyée.

En entrant dans le bureau, tu dois prendre un bulletin qui comporte une liste de noms et une enveloppe.

Une fois dans l'isoiloir, tu lis les noms inscrits sur ton bulletin et tu rayes ceux pour qui tu ne souhaites pas voter, en comptant le nombre de sièges à pourvoir. Par exemple, si dans ton école tu as 3 candidats à élire (c'est-à-dire 3 sièges à pourvoir) et une liste de 10 noms sur le bulletin, tu devras rayer 7 noms pour ne garder que les 3 candidats de ton choix. Puis tu mets le bulletin dans l'enveloppe.

Tu te présentes ensuite devant le président avec ta carte d'électeur. L'assesseur dit ton nom et ton prénom à voix haute. Le second assesseur cherche ton nom sur la liste d'émargement (liste où sont inscrits tous les électeurs). Dès lors, tu glisses ton bulletin dans l'urne. Le président confirme : "A voté."

Avant de partir, tu signes la liste d'émargement, à côté de ton nom, et tu fais tamponner ta carte d'électeur.

À savoir !

Si tu mets plusieurs bulletins identiques dans l'enveloppe, cela compte pour une voix.

Si tu barres un bulletin ou mets un autre papier à la place, ton vote est considéré comme "nul".

Si tu mets plusieurs bulletins différents, rajoutes des noms à la main, ou laisses trop de noms par rapport au nombre de candidats à élire, ton vote ne compte pas ; il est nul.

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote est blanc. Dans le cadre de ces élections, il n'est pas comptabilisé, mais il l'est en France depuis une loi de 2014.



"Toutes les élections en France se déroulent ainsi.

Ce système permet d'éviter les fraudes et les tricheries."

LE DÉPOUILLEMENT



Après le vote

Une fois le scrutin clos, il faut procéder au dépouillement afin de connaître le nom des nouveaux élus.

Tout le monde peut assister à cette opération dont voici le détail* :

- Le président (le chef d'établissement ou un élu adulte) ouvre l'urne.
- Les enveloppes sont disposées en tas de dix et comptées.
- Parallèlement, on compte les signatures sur la liste d'émargement (le nombre doit être identique à celui des enveloppes).
- Plusieurs personnes de l'assistance sont choisies pour ouvrir les enveloppes. Ce sont les scrutateurs. Ces personnes sortent les bulletins des enveloppes, comptent le nombre de voix pour chaque candidat. S'il y a égalité de voix, le candidat le plus jeune est élu.
- Une fois les calculs vérifiés, le président complète le procès-verbal.
- Le président annonce les résultats du bureau de vote.
- Les résultats généraux sont ensuite proclamés. Ils seront donnés le mercredi 20 octobre à 14h30, à la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois.

Dès lors, les nouveaux élus pourront se mettre à travailler en convoquant le premier Conseil Municipal Jeunes.

Lexique (par ordre alphabétique)

Assesseur : personne qui assiste le président dans le bureau de vote.

Bulletin de vote : c'est le papier sur lequel est inscrit le ou les noms des candidats.

Démocratie : la France est une démocratie. La Constitution de 1958 dit que la démocratie c'est : « Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » On dit que la France est une démocratie représentative car elle n'est pas directement dirigée par le peuple, mais par des représentants élus par lui.

Dépouillement : c'est compter les voix, autrement dit les bulletins qui ont été glissés dans les urnes électorales.

Isoloir : c'est un endroit clos dans lequel l'électeur est seul pour choisir son ou ses candidats.

Mandat : c'est le temps pour lequel le candidat est élu.

Procès-verbal : c'est un acte juridique écrit qui retranscrit des constatations, des déclarations ou une situation.

Scrutin : c'est l'ensemble des opérations qui constituent l'élection.

Urne : c'est la boîte dans laquelle on place le bulletin de vote.

Vote : action par laquelle on choisit un candidat parmi d'autres.



"Être élu, c'est respecter les engagements que l'on a pris pendant la campagne électorale."



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Un conseiller municipal "travaille" pour une commune et pour tous ses habitants. Une fois les élections passées et les résultats proclamés, le Conseil municipal peut se réunir. Cette année, la première réunion est programmée **le mercredi 20 octobre 2021 à 14h30**.

Si tu n'es pas élu, tu pourras quand même assister à la réunion, comme observateur*.

Tout comportement inapproprié donnera lieu à un rappel des règles à respecter et, le cas échéant, à l'interdiction de participer aux sorties.

Quel sera le travail des élus ?

Dès la première réunion du CMJ, les jeunes élus font une présentation de leurs projets. Ainsi, ils pourront travailler sur les thématiques de leur programme, comme les incivilités, la culture, le sport, la sécurité routière, l'environnement, la propreté, etc.

Les projets

Pour mettre en place les projets qui leur tiennent à cœur, les jeunes vont devoir franchir plusieurs étapes :

- décrire les objectifs qu'ils veulent atteindre,
- évaluer les moyens financiers et techniques nécessaires,
- savoir si les projets sont réalisables,
- établir un calendrier.

Pour accomplir l'ensemble de ces tâches, les jeunes

Ces projets concernent principalement la ville et son cadre de vie, les problèmes matériels liés aux écoles étant eux, traités en conseils d'école.

pourront rencontrer des spécialistes : architectes, industriels, fonctionnaires, élus..., et devront toujours consulter les enfants qui ne sont pas élus.

La réunion du CMJ : où, quand, comment ?

Un conseil d'installation se tient en début de mandat. Le Conseil Municipal Jeunes se réunit ensuite en salle des Mariages de l'Hôtel de Ville **toutes les trois semaines, le mercredi de 14h30 à 15h30**.

L'ordre du jour sera fixé en fonction des propositions que les jeunes souhaiteront présenter. L'ensemble du CMJ sera invité à se prononcer par un vote. Chaque proposition votée sera soumise à l'approbation du Maire.

Les réunions seront présidées par Fabrice Gauduffe, Maire adjoint chargé de la Démocratie locale, et par Françoise Aublet, ancienne élue, chargée de l'animation du CMJ.

Chaque réunion sera publique, annoncée par une convocation envoyée aux parents par mail ou par voie postale. Seuls les Conseillers Municipaux Jeunes pourront prendre part à la discussion.

LES INFOS POUR LES PARENTS

La création et le fonctionnement du CMJ sont placés sous la responsabilité de la Ville. Un enseignant et un représentant de chaque fédération de parents d'élèves pourront assister en qualité d'observateur au fonctionnement du Conseil Municipal Jeunes. D'autres interlocuteurs peuvent être amenés à intervenir afin que vive cette instance dans notre ville.

Encadrer et animer

Avec la mise en place du CMJ, les jeunes vont découvrir le travail en groupe, dans l'intérêt général. Lors de leurs rencontres et leurs réunions, ils pourront être aidés, sur demande, par un élu adulte, et le service administratif concerné.

Un outil pédagogique

Ces interlocuteurs auront aussi pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Bien entendu, le Conseil fonctionnera sur des temps de loisirs, mais il sera sans conteste un excellent outil pédagogique pour les enseignants, qui pourront développer l'expérience vécue par leurs élèves dans le cadre de leurs cours s'ils le souhaitent.

"L'assiduité aux réunions
du mercredi après-midi
est indispensable
pour le bon suivi des actions."

"La participation
aux manifestations patriotiques
doit être la plus régulière
possible."

ACTIONS & RÉALISATIONS DU CMJ



PROMOTION 2020/2021

Élus au sein des écoles élémentaires, les conseillers de la Promotion 2020/2021 ont été, pour un mandat d'un an, les représentants des jeunes Yerrois. Ces 35 conseillers ont pris part activement à la vie de la cité.

Le mandat 2020-2021 a été perturbé par la pandémie de COVID-19, malheureusement dans la continuité du mandat précédent. C'est la troisième année consécutive que les jeunes élus voient leurs programmes de travail directement impactés par les circonstances conjoncturelles.

Toutefois, afin de limiter au maximum les conséquences pour les jeunes et garder un sens à leur élection, l'équipe municipale s'est efforcée d'assurer la continuité de l'action du CMJ dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Il a notamment été possible d'officialiser l'installation des jeunes élus, de travailler avec les jeunes sur les idées qu'ils avaient émises lors de leur campagne, de les faire participer à plusieurs commémorations patrio-

tiques et de les associer aux grands projets municipaux du moment. Plusieurs élus sont intervenus au cours des séances de travail pour présenter la nature de leurs activités et l'étendue de leurs responsabilités dans la gestion de la ville, ce qui a permis aux jeunes de s'informer et de poser des questions sur le rôle des élus. En outre, pendant la période la plus critique du confinement, deux lettres ont été adressées aux jeunes élus afin de garder le contact avec eux et maintenir leur motivation.

Les grandes actions du CMJ 2020-2021

- **L'installation du CMJ** a eu lieu le 4 novembre. Compte tenu du contexte sanitaire, les écharpes ont été remises aux jeunes le mercredi 9 décembre et le samedi 12 décembre par petits groupes. La cérémonie a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, des jeunes élus et de leurs familles dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, avec plusieurs élus dont Gaëlle Bougerol, Adjointe aux affaires scolaires, Jean-Claude Le Roux, Adjoint aux Anciens combattants et aux transports,